

Document: EB 2009/98/R.24/Rev.1  
Agenda: 17(a)(i)  
Date: 17 December 2009  
Distribution: Public  
Original: English

**A**



تمكين السكان الريفيين الفقراء  
من التغلب على الفقر

:

+39 06 5459 2530 :

[m.tounessi@ifad.org](mailto:m.tounessi@ifad.org) :

:

**Deirdre McGrenra**

+39 06 5459 2374 :

[d.mcgrenra@ifad.org](mailto:d.mcgrenra@ifad.org) :

**ii**

**iii**

**iv**

**1**

-

1

-

1

-

2

-

3

-

4

-

4

-

4

-

5

-

6

-

6

-

7

-

**7**

-

**8**

-

9

-

-





		:	
		:	
		:	
	25.63	:	
10	)	:	
	(	:	
	6.3	:	
		:	
	12.67	:	
		:	
	2.96	:	
		:	
		:	



-5

-6

-7

-8

(1) :

(2)

(3)

(4)

(5)

-

-9

( )

-10



: (1) : -11

: (2) 2013-2009

-  
- / /  
:

: (3)

-12

-

-13

(1) :

(2)

-14

-15

2010-2007

.2010

-

" :

-16

"

)

.(

-17

.

:

(2)

(1)

(3)

(4) (

)

(5)

/

-

-18

:

( 50.2)

:

-19

5.4)

( 6.1)

/

/

( 24.4)

.( 8.0)

( 5.1)

( 0.7)

(

-

-20

-21

(1) :

(2)

( )

( )

( )

-22

( / / )

18

-23

-24

25.63

(1) :

(2) 39 10

2.96 (3) ( 49.4 ) 12.67

( 11.5)

-

-25

21 000

150 000

150 000



)

-31

(

-

-32

-

-33

-34

-35

-

:

-36

:

( 6 300 000)

## **Accord de financement négocié:**

### **"Projet de réhabilitation agricole et de réduction de la pauvreté"**

(Négociations conclues le 18 novembre 2009)

Numéro du don: \_\_\_\_\_

Nom du projet: Projet de réhabilitation agricole et de réduction de la pauvreté (PRAREP) ("le Projet")

Le Fonds international de développement agricole ("le Fonds" ou "le FIDA")

et

La République de Côte d'Ivoire ("le Bénéficiaire")

(désignés individuellement par "la Partie" et collectivement par "les Parties"),

conviennent par les présentes de ce qui suit:

A) que le Bénéficiaire a sollicité du Fonds un don pour le financement du Projet décrit à l'annexe 1 du présent accord;

B) que le Bénéficiaire entend obtenir de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) un prêt d'un montant en principal approximatif de douze millions six cent soixante dix mille dollars des États-Unis (12 670 000 USD) pour contribuer au financement du Projet aux conditions et modalités qui seront indiquées dans un accord ("l'Accord de prêt de la BOAD") entre le Bénéficiaire et la BOAD.

#### **Section A**

1. Le présent accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du Projet et les dispositions relatives à l'exécution (annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (annexe 2) et les clauses particulières (annexe 3).
2. Les Conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009 et leurs éventuelles modifications postérieures ("les Conditions générales") sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent accord. Aux fins du présent accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions générales ont la signification qui y est indiquée.
3. Le Fonds accorde au Bénéficiaire un don ("le financement"), que le Bénéficiaire utilise aux fins de l'exécution du Projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent accord.

#### **Section B**

1. Le montant du don est de six millions trois cent mille droits de tirages spéciaux (6 300 000 DTS).
2. L'exercice financier débute le 1<sup>er</sup> janvier.
3. Un compte de Projet est ouvert au nom du Bénéficiaire sur lequel seront versés des fonds de contrepartie. La contribution du Bénéficiaire correspond à la prise en charge totale des droits et taxes afférents au Projet, pour un montant total d'environ deux millions neuf cent cinquante mille dollars des États-Unis (2 950 000 USD).

#### **Section C**

1. L'agent principal du Projet est le Ministère en charge de l'Agriculture.
2. La date d'achèvement du Projet est fixée au cinquième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent accord.

#### **Section D**

Le Fonds assure l'administration du don et la supervision du Projet.

#### **Section E**

1. Les éléments ci-dessous constituent des conditions préalables aux décaissements. Celles-ci s'ajoutent à la condition prévue à la section 4.02 b) des Conditions générales.

- a) L'Arrêté portant création du Comité d'Orientation et de Pilotage du Projet d'Appui aux Petits Producteurs Maraîchers dans les Régions des Savanes (PPMS) a été révisé pour intégrer le Projet;
- b) L'Arrêté portant création de l'Unité de Coordination du Projet (UCP) a été pris et le personnel clé de l'UCP, soit le Coordonnateur, le Responsable Suivi-évaluation, le Responsable Réhabilitation agricole, le Responsable Infrastructures rurales et le Responsable en passation des marchés, a été recruté;
- c) L'Arrêté du Ministre en charge de l'Économie et des Finances portant création d'une Régie d'Avances auprès du Projet a été pris; et
- d) Le manuel des procédures administratives et financières et le manuel des opérations ont été approuvés par le FIDA.

2. Toutes les communications ayant trait au présent accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour le FIDA:

Fonds international de développement agricole  
Via Paolo di Dono 44  
00142 Rome, Italie

Pour le Bénéficiaire:

Ministère de l'Économie et des Finances  
Avenue Marchand  
Immeuble SCIAM, 19<sup>ième</sup> étage  
B.P.V 163 Abidjan, Côte d'Ivoire

Le présent accord, en date du \_\_\_\_\_, a été établi en langue française en six (6) exemplaires originaux, trois (3) pour le Fonds et trois (3) pour le Bénéficiaire.

\_\_\_\_\_  
Pour le Fonds

\_\_\_\_\_  
Pour le Bénéficiaire



## Annexe 1

### *Description du Projet et Dispositions relatives à l'exécution*

#### I. Description du Projet

1. *Population cible.* Les bénéficiaires du Projet sont les groupes sociaux les plus pauvres et les plus vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes ruraux, ainsi que les catégories sociales défavorisées et marginales dont les Personnes Déplacées Internes retournées. Ils représentent 86 000 ménages (environ 600 000 personnes), soit environ 20% de la population de la zone du Projet qui couvrira les pôles de développement du Nord, du Centre-Nord et du Nord-Est comprenant les régions de la Vallée du Bandama, des Savanes et du Nord-Zanzan (Département du Bouna) (la "zone du Projet").

2. *Finalité.* Le Projet a pour finalité de réduire la pauvreté et l'insécurité alimentaire consécutives au conflit qu'a connu le pays et d'améliorer les conditions de vie et de travail des communautés rurales les plus vulnérables.

3. *Objectifs.* Les objectifs du Projet sont les suivants: contribuer au développement et au renforcement des activités de production de riz, de manioc et d'igname à travers trois objectifs spécifiques: i) développer les activités agricoles en vue de la sécurité alimentaire, fondées sur des arrangements contractuels avec des opérateurs qui valorisent le potentiel agro-écologique local, pour les petits producteurs de la zone du Projet, notamment les plus démunis; ii) fournir aux petits producteurs, en qualité, en quantité et à un prix acceptable, des semences provenant de variétés améliorées, pour les cultures de riz, de manioc et d'igname; et iii) fournir aux petits producteurs un minimum d'actifs de production et mettre à leur disposition des accompagnements nécessaires pour faciliter l'accès aux marchés, et ce, en étroite collaboration avec en particulier le PPMS et le Programme National Riz dans son approche filière pour les cultures vivrières.

4. *Composantes.* Le Projet comprend les composantes suivantes:

#### **Composante A. Réhabilitation agricole**

La composante a pour objectif de créer les bases de la relance des activités agricoles par la réhabilitation à court terme, des actifs de production agricole des populations vulnérables et le renforcement des capacités des producteurs de matériel végétal de reproduction de riz, de manioc et d'igname. Elle s'articule autour des deux sous-composantes:

Sous-composante 1. Fourniture de semences certifiées, autres intrants et petits matériels agricoles

La sous-composante comprend trois volets:

- i) Appui à la production de semences certifiées de riz, d'igname et de manioc en quantité et en qualité;
- ii) Distribution de semences certifiées aux paysans et pérennisation de l'activité d'approvisionnement en semences de ces paysans; et
- iii) Fourniture de kits de production aux ménages les plus vulnérables.

## Sous-composante 2. Appui à la production de riz et de manioc/igname

La sous-composante vise à améliorer la productivité et la production de ces cultures par la promotion d'itinéraires techniques améliorants, et par des formations et appuis conseils dans les cycles de production retenus en vue d'une meilleure organisation de leur production et de leur commercialisation. La sous-composante prévoit les activités suivantes:

- i) Renforcement des capacités techniques, matérielles et organisationnelles des acteurs à produire et conserver les semences; et
- ii) Conduite des activités de production, transformation et commercialisation du riz.

### **Composante B. Infrastructures rurales**

La composante vise la mise en place d'infrastructures et d'équipements de production, de valorisation des produits agricoles et d'accès au marché qui favoriseront l'accroissement de la disponibilité en produits alimentaires des petits producteurs ruraux, elle sera financée à partir des fonds du prêt de la BOAD et prévoit les activités suivantes:

- i) Réhabilitation/réalisation d'infrastructures de désenclavement;
- ii) Réhabilitation/réalisation d'infrastructures hydro-agricoles (périmètres irrigués et bas-fonds); et
- iii) Réalisation d'infrastructures et/ou équipements destinés à la valorisation des produits agricoles.

### **Composante C. Coordination, Gestion et Suivi-Évaluation**

Le Projet sera mis en œuvre par une UCP qui sera installée à Bouaké en plein centre des régions d'intervention pour faciliter la coordination avec les partenaires et assurer la synergie et la complémentarité avec le PPMS. L'UCP sera dirigée par un Coordonnateur et sera composée d'un Responsable Suivi-évaluation, d'un Responsable Réhabilitation agricole, d'un Responsable Infrastructures rurales, d'un Responsable en passation des marchés, d'une assistante de Projet (secrétariat) et du personnel d'appui.

## **II. Dispositions relatives à l'exécution**

### **Coordination et Gestion**

1. Le Projet sera sous la tutelle du Ministère en charge de l'Agriculture. Le pilotage du Projet sera organisé aux niveaux national et régional. Au niveau national, un Comité d'Orientation et de Pilotage du Projet commun avec le PPMS, sera mis en place et, au niveau de chacune des trois régions, un Comité de Pilotage Régional présidé par le Directeur Régional de l'Agriculture (DRA), regroupant tous les acteurs de la mise en œuvre du Projet ainsi que les partenaires sera chargé d'étudier et de valider les projets de PTBA et les bilans élaborés au niveau régional.

2. Conformément à la stratégie de mise en œuvre du Projet, l'UCP sera une structure légère de programmation, de coordination et de suivi-évaluation qui s'appuiera, selon le principe de "faire faire", sur des partenaires chargés de la maîtrise d'œuvre de certains programmes et d'opérateurs du secteur privé intervenants sur des programmes spécifiques. L'UCP sera installée à Bouaké au centre des régions d'intervention pour faciliter sa coordination avec les différents partenaires concernés et assurer les meilleures conditions de mise en œuvre de la synergie et de la complémentarité du Projet avec le PPMS. L'UCP aura pour mission principale, la programmation des activités, le suivi-évaluation, la mobilisation des budgets du Projet mais assurera aussi le développement de la complémentarité et de la synergie des interventions avec le PPMS, les autres projets et programmes dans la zone d'intervention et les partenaires techniques et financiers.

3. Au niveau régional, l'UCP installera au niveau des DRA de Korhogo, de Bouaké et du Zanzan, des Personnes Ressources au niveau régional du Projet qui seront responsables du suivi de la mise en œuvre des activités du Projet prévues dans les PTBA. Au niveau de Bouaké, le relais du PPMS sera intégré à l'équipe du Projet. Ces Personnes Ressources seront affectées au niveau des DRA par le Ministère de l'Agriculture (MINAGRI) selon un processus de sélection en accord avec le FIDA. Les DRA bénéficieront d'un appui logistique pour améliorer leurs capacités d'intervention dans la zone du Projet. Les fonds seront gérés selon les procédures en vigueur en Côte d'Ivoire.

### **Mise en œuvre des composantes**

#### **1. Composante A. Réhabilitation agricole**

La mise en œuvre des activités sera confiée à différents prestataires de services qui seront sélectionnés par l'UCP sur la base d'un cahier des charges et sélection par avis d'appels d'offres selon les procédures requises dans le plan de passation des marchés. Les structures retenues seront liées à l'UCP par des contrats d'objectifs à périodicité annuelle, reconductibles ou non suivant les résultats des évaluations.

#### **2. Composante B. Infrastructures rurales**

La mise en œuvre se fera par sélection des organisations ou localités bénéficiaires de ces investissements avec la participation des populations et les conseils généraux, sur la base de conditions pertinentes d'éligibilité, liées à la capacité des bénéficiaires directs à exploiter durablement ces infrastructures et à les renouveler.

**Annexe 2***Tableau d'affectation des fonds*1. Affectation du montant du don

Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses autorisées à être financées sur le don, le montant du don alloué à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacune des différentes catégories:

Catégorie	Montant alloué au titre du don (exprimé en DTS)	Pourcentage (HT)
I. Réhabilitation de bâtiments	10 000	100%
II. Véhicules et équipement	280 000	100%
III. Intrants agricoles	3 460 000	100%
IV. Animation/formation	530 000	100%
V. Études et assistance technique	320 000	100%
VI. Salaires et fonctionnement	930 000	100%
Non alloué	770 000	
<b>TOTAL</b>	<b>6 300 000</b>	

2. Coûts de démarrage

Les dépenses éligibles pour les coûts de démarrage, encourus avant que ne soient satisfaites l'ensemble des conditions préalables aux décaissements, ne doivent pas dépasser un montant total équivalent à 100 000 DTS et concerneront les catégories III, V et VI .

### Annexe 3

#### *Clauses particulières*

Le Fonds peut suspendre, en tout ou partie, le droit du Bénéficiaire de solliciter des retraits du compte de don conformément aux dispositions de la section 12.01 des Conditions générales quand l'un des faits prévus à celle-ci se produit. Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions générales, le Fonds peut également suspendre, en totalité ou en partie, le droit du Bénéficiaire de solliciter des retraits du compte de don si le Bénéficiaire n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet.

1. *Suivi et Évaluation.* Le Projet mettra en place un système de suivi-évaluation pour apprécier les résultats et les impacts de son intervention sur les groupes cibles à travers des données collectées par les différents niveaux du système de suivi-évaluation. Le suivi-évaluation du Projet sera participatif, l'implication des parties prenantes dont les bénéficiaires se fera à tous les stades de mise en œuvre du Projet. Ainsi, au niveau régional, en collaboration avec les collectivités locales (Conseils Généraux), les représentants des groupes cibles (groupements, Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) participeront au processus de programmation de leurs activités et par conséquent, ils assureront le suivi périodique de ces activités. Des tableaux de bord trimestriels et des bilans d'activités semestriels feront l'objet de validation par les Comités Régionaux de Pilotage (COREP).

Le système de suivi-évaluation devra être cohérent avec le système de Suivi et Évaluation du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP). Il bénéficiera des données du PPMS, ce qui permettra d'assurer la programmation conjointe des activités à travers les PTBA et permettra de faire en commun le suivi et l'évaluation des réalisations tant techniques que budgétaires de façon suffisamment rapprochée pour procéder aux réajustements nécessaires.

2. *Assurance du personnel du Projet.* Le personnel du Projet est assuré contre les risques de maladie et d'accident selon la réglementation en vigueur sur le territoire du Bénéficiaire.

3. *Recrutement.* La sélection des cadres du Projet se fera par voie d'appel d'offres national publié dans la presse nationale selon les procédures actuelles du Bénéficiaire, excluant toute discrimination. Les contrats seront établis conformément à la législation en vigueur sur le territoire du Bénéficiaire. Le recrutement de ces cadres, soit le Coordonnateur, le Responsable Suivi-évaluation, le Responsable Réhabilitation agricole, le Responsable Infrastructures rurales et le Responsable en passation des marchés; et le cas échéant, la décision de rompre leur contrat, seront décidés en accord avec le Fonds. Le personnel du Projet sera soumis à des évaluations de performances organisées annuellement. Il pourra être mis fin à leur contrat en fonction des résultats de ces évaluations. Le recrutement et la gestion du personnel d'appui seront soumis aux procédures en vigueur sur le territoire du Bénéficiaire. La gestion des ressources humaines sera alignée sur celle du PPMS.

4. *Égalité.* Toute discrimination fondée sur le sexe, l'âge, l'appartenance ethnique ou religieuse ne sera pas admissible lors du recrutement du personnel du Projet, conformément aux lois en vigueur sur le territoire du Bénéficiaire. Cependant, le Bénéficiaire s'engage, à compétence égale, à privilégier les candidatures de femmes, notamment aux postes techniques à pourvoir dans le cadre du Projet.

## **Key reference documents**

### **Country reference documents**

PRSP – Poverty Reduction Strategy Paper for 2009-2013

### **IFAD reference documents**

Project design document (PDD) and key files  
Administrative Procedures on Environmental Assessment

## Logical framework

Hierarchy of objectives	Objectively verifiable indicators (RIMS) (by gender/age where relevant)	Means of verification	Hypotheses/risks
<b>DEVELOPMENT GOAL</b>			
Sustainable improvements to food security and livelihoods of small farmers in Centre and North regions	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ % of target group households reporting enhanced food security</li> <li>▪ Evolution of child malnutrition rates</li> <li>▪ % of target group households reporting increased assets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Impact assessments</li> <li>▪ National household surveys by National Statistics Institute (INS)</li> <li>▪ Mid-term and completion reports</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Peaceful conditions will continue to prevail</li> </ul>
<b>SPECIFIC OBJECTIVES</b>			
<b>1. Agricultural Rehabilitation</b> Production assets of destitute farmers and groups are restored to pre-conflict levels	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ No. of households receiving free kits of farm inputs &amp; tools</li> <li>▪ Evolution of outputs of improved seed and planting materials</li> <li>▪ No. of incremental hectares planted to food crops (by crop)</li> <li>▪ No. of farmers adopting recommended packages (by crop)</li> <li>▪ No. of farmers reporting higher yields and outputs (by crop)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Project surveys/reports</li> <li>▪ Business plans/crop budgets</li> <li>▪ Reports by ANCAR and project</li> <li>▪ Thematic studies by value chain</li> <li>▪ Supervision reports</li> <li>▪ Mid-term and completion reports</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ No climatic or natural shocks</li> <li>▪ Domestic markets for targeted food crops will remain strong</li> <li>▪ WFP will buy surpluses from project area farmers</li> </ul>
<b>2. Rural Infrastructure (BOAD)</b> Beneficiary communities have efficient infrastructures to support production, marketing and added-value generation for local food value chains	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Evolution of incomes of producers using supported infrastructures</li> <li>▪ Evolution of volumes of marketed food products</li> <li>▪ Evolution of transaction costs involved in food crops marketing</li> <li>▪ No. of permanent jobs for rehabilitating/maintaining rural roads</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Project reports</li> <li>▪ Impact assessment studies</li> <li>▪ Household surveys</li> <li>▪ Supervision reports</li> <li>▪ Mid-term and completion reports</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Capable implementing partners exist</li> </ul>
<b>3. Project Coordination</b> Coordination of project activities at central and regional levels is efficient, allowing objectives to be attained	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Steering Committees are put in place and effective (timely adoption of Annual work plans and budgets, close monitoring of performances in collaboration with PPMS)</li> <li>▪ Annual disbursements comply with budgets laid down in AWPBs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Project reports</li> <li>▪ Supervision missions</li> <li>▪ Mid-term and completion reports</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Envisaged « capital transfer » system will facilitate smooth disbursements hence timely implementation of activities</li> </ul>
<b>RESULTS BY COMPONENT</b>			
<b>1. Agricultural Rehabilitation</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Farm kits for destitute farmers</li> <li>▪ Widespread adoption of recommended best practices</li> <li>▪ Demand for improved seed/planting materials met by local farmers</li> </ul> <b>2. Rural Infrastructure</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Road links between farming zones and markets improved</li> <li>▪ Lowlands/irrigation schemes areas developed/rehabilitated</li> <li>▪ Processing equipment and markets put in place/built</li> </ul> <b>3. Project Coordination</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Objectives attained through efficient use of project resources</li> <li>▪ Local authorities/ implementing partners perform as anticipated</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ No. of farm kit recipients</li> <li>▪ Quantities distributed (by type of input/tool)</li> <li>▪ Evolution of yields/outputs by crop</li> <li>▪ No. of contract farmers by local government area</li> <li>▪ Total area (ha) dedicated to bulking-up of seed/planting</li> <li>▪ Volumes of seed/planting materials produced per year</li> <li>▪ Length of all-weather roads improved/built</li> <li>▪ No. of permanent jobs created in roads maintenance</li> <li>▪ Evolution of production on rehabilitated/new irrigation schemes</li> <li>▪ Irrigated area still farmed after 3 years</li> <li>▪ Evolution of value-added of marketed products</li> <li>▪ Evolution of sales of roots, tubers and rice</li> <li>▪ No. of infrastructures still operating after 3 years (by type)</li> <li>▪ Disbursement rates (by category of expenditure)</li> <li>▪ At least 85% of the activities envisaged by AWPBs are carried out</li> <li>▪ M&amp;E system is in place and operating as expected</li> <li>▪ Technical, financial and audit reports are submitted on schedule</li> <li>▪ Steering committees meet regularly and assure close monitoring</li> <li>▪ Evolution of compliance with contractually agreed performance indicators</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Project reports (six-monthly)</li> <li>▪ Missions/reports by partner institutions</li> <li>▪ Supervision missions</li> <li>▪ Mid-term and completion reports</li> <li>▪ Financial statements</li> <li>▪ Minutes of National Steering Committee</li> <li>▪ Annual work plans and budgets (AWPB)</li> <li>▪ Supervision and audit reports</li> <li>▪ Monitoring and evaluation reports</li> <li>▪ Performance evaluations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Appropriate farm kits will be available</li> <li>▪ Delivery of seed and planting materials will be timely and in desired amounts</li> <li>▪ Local governments will have funds for ordinary roads maintenance</li> <li>▪ Local authorities will resolve land issues competently, fairly and amicably</li> <li>▪ Prices on local markets will remain profitable for farmers</li> <li>▪ WFP will pay good prices to farmers</li> <li>▪ Counterpart funds will be made available as agreed</li> <li>▪ Envisaged synergy with PPMS will foster complementary interventions of benefit to the target groups of PRAREP</li> </ul>

